

eux sur le parti qu'ils devaient prendre, divisèrent la sainte relique en plusieurs portions qu'ils distribuèrent à différentes églises, afin que si quelqu'une vint à être brûlée, on eût du moins la consolation de conserver les autres. C'est pour cela que l'on envoya à Constantinople, outre la croix de l'Empereur, trois autres croix faites du bois sacré, deux en Chypre, une en Crète, trois à Antioche, une à Edesse, une à Alexandrie, une à Ascalon, une à Damas, enfin quatre que l'on laissa à Jérusalem..... De ces quatre dernières, l'une appartient aux Syriens, l'autre aux Grecs du monastère de Saint-Sabas, la troisième aux moines de la vallée de Josaphat. Nous autres latins nous possédons au Saint Sépulcre la quatrième qui a un palme et demi de long sur un pouce de large et autant d'épaisseur. Le patriarche des Géorgiens en avait une autre que je vous ai envoyée. Cette croix se compose de deux sortes de bois. Vous y verrez une petite croix incrustée dans une plus grande. La première est du bois auquel Notre-Seigneur a été suspendu, la seconde du bois dans lequel sa croix fut plantée."

Elle continua à être conservée dans le trésor de Notre-Dame jusqu'en 1793 ; alors M. Guyot de Sainte-Hélène, commissaire de la municipalité, lors de l'enlèvement du trésor de Notre-Dame, obtint du comité révolutionnaire la permission de garder la croix d'Anseau, qu'il partagea avec l'abbé Dalfort, gardien du trésor de Notre-Dame. De la partie qu'il s'était réservée M. Guyot forma quatre croix diffé-